



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 18 mars 2025 par le conseil municipal de Cervens. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de concrétiser les projets d'investissement du mandat
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental,

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Note de présentation du Budget primitif 2025

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 1 664 926.42 euros. (dont 532 212.42 € d'excédent antérieur reporté)

- **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à environ 40 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 estimées représentent 1 664 926.42 euros (dépenses votées en équilibre avec les recettes).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	350 808.83€	013 - Atténuations de charges	2 000.00 €
012 - Charges de personnel	430 320.00 €	70 - Produits des services	36 808.00 €
014 - Atténuations de produits	3 363.00 €	73 - Impôts et taxes	633 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	248 891.00 €	74 - Dotations et participations	350 051.00 €
66 - Charges financières	86 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	95 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 451.00 €	042 - Opérations de transfert entre sect.	15 855.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	502 592.59 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	532 212.42 €
Total dépenses de fonctionnement	1 664 926.42 €	Total recettes de fonctionnement	1 664 926.42 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont maintenus tels que votés en 2023 et 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86.75 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 15.91 %

A cela s'ajoute les allocations compensatrices et l'effet du coefficient correcteur. Ainsi, le produit attendu de la fiscalité locale a été estimé à 483 000 € au budget 2025.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat ont été estimées de manière stable à 73 000 € pour la dotation forfaitaire, 22 000 € pour la dotation rurale de solidarité et 15 000 € pour la dotation nationale de péréquation.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Les dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de terrains, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant
10 – remboursement Taxe aménagement	19 000.00 €
16 - Emprunts (remboursement)	194 000.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	15 855.00 €
21 - Immobilisations corporelles	589 800.00 €
23 - Immobilisations en cours	199 847.37€
27 – Autres immo financières	6 980.22 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 855.00 €
001 - Résultat d'investissement reporté	266 607.60 €
Total dépenses d'investissement	1 307 945.19 €

Recettes	Montant
021 - Virement de la section de fonct.	502 592.59 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	420 601.60 €
<i>Dont 1068 – Affectation du résultat</i>	<i>386 607.60 €</i>
13 - Subventions	184 300.00 €
024 – Produits des cessions	158 000.00 €
040 - Opérations de transfert entre sect.	42 451.00 €
Total recettes d'investissement	1 307 945.19 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- L'extension du cimetière : coût prévu 120 000 € (au compte 2116)
- L'acquisition de l'ancienne fruitière : coût prévu 216 000 € (au compte 2115)
- La démolition de l'ancienne fruitière : coût prévu 134 000 € (au compte 2315)
- La mise en place de LED et de la Gestion Technique des Bâtiments : coût prévu 121 000 € (au compte 21318)
- L'acquisition de matériel de voirie divers (2 containers, grilles de protection fruitière, matériel centre de santé...) : 17 300 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

La commune obtient depuis plusieurs années un soutien financier du Conseil Départemental pour ses projets d'investissement. En effet, les subventions suivantes liées aux Contrats départementaux d'avenir et de solidarité sont prévues au budget 2025 :

- **Demandes déjà validés et à percevoir**

CDAS 2023 report : 100 000 € pour l'achat de l'ancienne fruitière

CDAS 2023 : 10 000 € pour les travaux du centre de santé

CDAS 2024 : 5 000 € pour l'achat de matériel informatique à école

CDAS 2024 : 30 000 € pour l'extension du cimetière



- **Demandes effectuées en 2025 à valider :**

CDAS 2025 : 18 600 € pour la mise en place de l'éclairage LED dans les bâtiments (école, Bibliothèque et salle polyvalente)

CDAS 2025 : 14 400 € pour la mise en place de la Gestion technique des bâtiments (école, Bibliothèque et salle polyvalente)

CDAS 2025: 3 000 € pour l'achat de matériel divers (containers + barrières)

III. Les données synthétiques du budget

		Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	Opérations réelles	1 622 475.42 €	1 025 482.59
	Opérations d'ordre	42 451,00 €	15 855,00 €
	Résultat reporté		266 607.60 €
	RAR		
	TOTAL DES DEPENSES	1 664 926.42 €	1 307 945.19 €
RECETTES	Opérations réelles	1 116 859.00 €	878 886.59 €
	Opérations d'ordre	15 855,00 €	42 451,00 €
	Affectation au compte 1068		386 607.60 €
	Résultat reporté	532 212.42 €	
	RAR		
	TOTAL DES RECETTES	1 664 926.42 €	1 307 945.19 €